

PUBLIE LE

05 JUIL. 2006

N° 2 - 81 / 2006 : ZA LES COMBETTES - VENTE LOT N° 4

Pilote : Commission Développement Économique

Autres services ou organismes concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget
Mairie de Cambon

Monsieur Michel ALBINET, rapporteur,

Monsieur REGOLA dirige le groupe MORE qui compte à ce jour 41 personnes dans les divers métiers du négoce de l'électroménager, TV-HIFI, literie, ainsi qu'une activité de négoce de cuisine. Cette dernière nécessite un bâtiment pour confectionner des produits et les personnaliser à la demande du client. C'est pourquoi, la société envisage d'investir dans une unité spacieuse et fonctionnelle qui abritera leur matériel de fabrication telle "scie à plat" et autres. En plus des 3 menuisiers-ébénistes qui y sont employés, 2 autres personnes viendront renforcer cette équipe.

Monsieur REGOLA s'est renseigné auprès du Maire de Cambon afin de connaître les disponibilités des terrains sur la ZA "Les Combettes". Son choix s'est porté sur le lot 4 pour aménager son nouvel atelier de fabrication pour les produits personnalisés. Il s'agit de la parcelle d'une surface de 3 218 m², inscrite au cadastre de la commune de Cambon N° 58 de la Section AK.

Le prix convenu s'élève à 15 € par m², conforme à l'évaluation des domaines en date du 22 Mars 2006. Le montant total s'élève à 48 270 € HT.

Je vous rappelle que cette zone à vocation artisanale, a été déclarée d'intérêt communautaire, que le transfert du patrimoine a été approuvé à la majorité qualifiée des communes adhérentes et constaté auprès de Maître VEGA dans un acte en date du 30 Mai 2005.

Je vous précise que notre collectivité se donne une garantie avec un pacte de préférence en cas de revente du terrain dans l'état ou si aucune construction n'est réalisée dans un délai de 3 ans.

Aussi, je vous propose :

- D'approuver la cession à Monsieur REGOLA, du lot 4 de la zone d'activités "les Combettes" à Cambon, parcelle AK N° 59, d'une surface de 3 218 m², pour un montant de 15 € HT/m² soit 48 270 € HT. Cette parcelle devra servir à accueillir son atelier de fabrication de produits personnalisés.
- De créer les servitudes nécessaires pour le réseau eaux vannes sur les lots 6 et 7.

- De se garantir avec un pacte de préférence comme indiqué ci-dessus.
- De désigner Maître TELLIER ou Maître VÉGA pour la rédaction de l'acte notarié
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'estimation des Domaines

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

CONSIDÉRANT l'intérêt que représente le développement économique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **APPROUVE** la cession à Monsieur REGOLA, du lot 4 de la zone d'activités "les Combettes" à Cambon, parcelle AK n°59, d'une surface de 3 218 m², pour un montant de 15 € HT/m² soit 48 270 € HT. Cette parcelle devra servir à accueillir son atelier de fabrication de produits personnalisés.

✚ **CRÉE** les servitudes nécessaires pour le réseau eaux vannes sur les lots 6 et 7.

✚ **INSCRIT** un pacte de préférence dans l'acte notarié en cas de revente dans l'état actuel ou si aucune construction n'est réalisée dans un délai de 3 ans.

✚ **DÉSIGNE** Maître TELLIER ou Maître VEGA pour la rédaction de l'acte notarié.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.



Pour extrait conforme,
Fait le 27 Juin 2006

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE